

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## iologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## ique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## aire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0M12 Société : BOUCHAIB

Actif  Pensionné(e)  Autre : BOUCHAIB

Nom & Prénom : M A H D A D BOUCHAIB

Date de naissance : Hay Massira 17.11.71 Ann. 44

Adresse : 01 081 1953 CHSA

Tél. : 066124959 Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr Ahmed LAKLAECH

Médecin Généraliste  
Hay Lamia Bloc 6 - N° 2 bis  
Hay Mohammed Casablanca  
Tél: 05 22 62 81 38

Cachet du médecin :

Date de consultation : 11/09/2018

Nom et prénom du malade : TOUTAARI TOUNSI Age: 62

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : MFI Diabète et Hypertension

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 11/09/2018

Signature de l'adhérent(e) : ACCUEIL



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/09/2018	-	-	159.00	Dr. Ahmed LAKLAZ Médecin: Gynécologie Hay Lamia Bldg. RA 102/3 Hay Mohammadi-Casablanca Tél: 05 22 52 81 38

## EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	11/09/119	260,00

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F  
PROTHÉSES DENTAIRES

## DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

### (Création, remont, adjonction)

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

The diagram shows a 10x10 grid of points. A vertical line of points from (1,1) to (1,10) is labeled 'H' at the top. A horizontal line of points from (1,1) to (10,1) is labeled 'D' on the left. The grid is filled with points, mostly in a checkerboard pattern, with some points colored yellow and some green. The yellow points are located at (1,2), (1,4), (1,6), (1,8), (2,1), (2,3), (2,5), (2,7), (2,9), (3,2), (3,4), (3,6), (3,8), (4,1), (4,3), (4,5), (4,7), (4,9), (5,2), (5,4), (5,6), (5,8), (6,1), (6,3), (6,5), (6,7), (6,9), (7,2), (7,4), (7,6), (7,8), (8,1), (8,3), (8,5), (8,7), (8,9), (9,2), (9,4), (9,6), (9,8), and (10,1). The green points are located at (1,1), (1,3), (1,5), (1,7), (1,9), (2,2), (2,4), (2,6), (2,8), (2,10), (3,1), (3,3), (3,5), (3,7), (3,9), (4,2), (4,4), (4,6), (4,8), (4,10), (5,1), (5,3), (5,5), (5,7), (5,9), (6,2), (6,4), (6,6), (6,8), (6,10), (7,1), (7,3), (7,5), (7,7), (7,9), (8,2), (8,4), (8,6), (8,8), (8,10), (9,1), (9,3), (9,5), (9,7), (9,9), and (10,2), (10,4), (10,6), (10,8), (10,10).

## Coefficient des travaux

## MONTANTS DES SOINS

DATE DU  
DEVIS

DOCTEUR AHMED LAKLALECH

الدكتور أحمد لقلالش

**Médecine Générale**

Ancien Médecin des Hôpitaux publics

Hay Lamia, Bloc 6 n° 2 Bis, Hay Mohammadi,

Aïn Sebâa - CASABLANCA

Tél. : (0) 522 628 138

Casablanca, le :

11/09/2019

**الطب العام**

طبيب سابق بالمستشفيات العمومية

حي لمياء بلوك 6 رقم 2 مكرر الحي المحمدى

عين السبع - الدار البيضاء

الهاتف : (0) 522 628 138

الدار البيضاء، في :

Y = TOUJARI TOURIA

1/ Météospasmyl 8  
1000 18/3/2019

**METEOSPASMYL® B 20 caps molles**  
Alvérine citrate 60 mg / Siméticone 300 mg  
P.P.V. : 40,40 DH  
Distribué par COOPER PHARMA  
41,rue Mohamed Diouri - Casablanca  
6 118001 100293

2/ TRIBUTIN 250  
4590 18/3/2019

LOT : 2907  
UT.AV : 05 - 24  
P.P.V : 45 DH 90

3/ BARTYX 15mg 3  
2011. 18/3/2019  
8630

18/3/2019  
87,40

4/ RACILEN 200mg 18/3/2019

PPV : 86DH90

18/3/2019  
Dr. Ahmed LAKLALECH  
Médecine Générale  
Hay Lamia Bloc 6 - N°2 ois  
Hay Mohammadi-Casablanca  
TEL: 06 22 62 81 38

260.00